

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 Novembre 2020

<u>Nombre de conseillers</u>	L'an deux mille vingt le vingt-six novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Grande salle Charles à Lillers, sous la présidence de Madame Carole DUBOIS, Maire, suivant convocation faite le 20 novembre 2020.
29	
<u>Présents à la séance</u>	<u>Étaient présents</u> : M. VERKEMPINCK, Mme MERLIN, M. WESTRELIN, Mme MAUREAU, M. CARLIER, Mme DELANOY, adjoints.
20	M. ANDRIE, M. DANIEL, M. LELONG, Mme MARLIERE, Mme GOUILLARD, M. CARON, Mme SAELEN, Mme FONTAINE, Mme COEUGNIET, M. GILLES, M. ANDRZEJEWSKI, Mme CREMAUX, M. BAILLEUL, conseillers.
<u>Nombre de pouvoirs</u>	<u>Étaient excusés</u> : M. DASSONVAL, Mme MARGEZ, M. LEGRAS, M. FEUTRY, Mme ZAGLIO, M. BREMEERSCH, M. FLAJOLLET, Mme DESQUIREZ, Mme COLBAUT.
8	<u>Avait donné pouvoir</u> : M. DASSONVAL à M. VERKEMPINCK, Mme MARGEZ à Mme MAUREAU, M. LEGRAS à M. DANIEL, M. FEUTRY à Mme DELANOY, Mme ZAGLIO à Mme MERLIN, M. FLAJOLLET à M. ANDRZEJEWSKI, Mme DESQUIREZ à Mme CREMAUX, Mme COLBAUT à M. BAILLEUL.
<u>Nombre d'absent</u>	
0	
<u>Nombre de votants</u>	
28	

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Philippe GILLES ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

Madame la Présidente ouvre la séance.

OBJET

III-04) Consultation du public portant sur la demande d'enregistrement d'un Avis du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
062-248208161-20201126-III-04-26-11-20-DE
Date de télétransmission : 02/12/2020
Date de réception préfecture : 02/12/2020

III-04) Consultation du public portant sur la demande d'enregistrement d'un élevage porcin à ROBECQ – Avis du Conseil Municipal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'enregistrement d'un élevage porcin à ROBECQ au nom de M. Alexis LELONG fait l'objet d'une consultation du public.

Celle-ci se déroule du 9 novembre 2020 au 09 décembre 2020 inclus. Le dossier est mis à disposition du public à la mairie de ROBECQ, lieu d'implantation du projet.

Madame le Maire précise aux membres de l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 29 juin 2020, il appartient au conseil municipal de donner son avis sur cette demande.

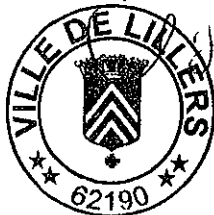
Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas émettre d'avis.

La commission « Environnement, Culture, Administration Générale » réunie le 16 novembre 2020 a émis un avis favorable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et ans susdits.
Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 02/12/2020
et de la Publication le 03/12/2020
Lillers, le 03/12/2020.
Le Maire,



Madame le Maire,

Carole DUBOIS

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20201126-III-04-26-11-20-DE
Date de télétransmission : 02/12/2020
Date de réception préfecture : 02/12/2020